

Championnat Interdépartemental Senior Féminin 2023 2024

Déroulement du championnat

15 équipes sont engagées et le championnat se déroulera en deux phases.

Une première phase où toutes les équipes se rencontrent en match aller puis une deuxième phase avec poules de niveau.

Pour cette deuxième phase, on récupérera juste les résultats des équipes de la même poule.

1^{ère} phase – Matches allers

1^{ère} journée – 30 septembre/1^{er} octobre 2023

2^{ème} journée – 7/8 octobre 2023

3^{ème} journée – 21/22 octobre 2023

4^{ème} journée – 18/19 novembre 2023

5^{ème} journée – 25/26 novembre 2023

6^{ème} journée – 2/3 décembre 2023

7^{ème} journée – 9/10 décembre 2023

8^{ème} journée – 16/17 décembre 2023

9^{ème} journée – 13/14 janvier 2024

10^{ème} journée – 20/21 janvier 2024

11^{ème} journée – 3/4 février 2024

12^{ème} journée – 10/11 février 2024

13^{ème} journée – 9/10 mars 2024

14^{ème} journée – 16/17 mars 2024

15^{ème} journée – 23/24 mars 2024

Les matchs peuvent être reportés jusqu'au week-end du 30/31 mars 2024

2^{ème} phase – Matches retours par niveau

Les équipes seront réparties selon leur classement et joueront entre elles les matches retours.

Pour toutes les poules, on conservera juste les résultats des équipes de la même poule pour établir le classement final.

- Poule Accession avec les équipes classées de 1 à 4 de la première phase.
- Poule Excellence avec les équipes classées de 5 à 8 de la première phase
- Poule Honneur avec les équipes classées de 9 à 12 de la première phase
- Poule Promotion avec les équipes classées de 13 à 15 de la première phase

1^{ère} journée – 13/14 avril 2024

2^{ème} journée – 27/28 avril 2024

3^{ème} journée – 4/5 mai 2024

Les matches peuvent être reportés jusqu'au week-end du 25/26 mai 2024

Accession en régional

L'équipe classée 1^{ère} du championnat sera proposée à la montée en championnat régional la saison suivante quel que soit son comité d'appartenance.

Une demande a été faite pour qu'une deuxième équipe monte également en Région

Classement et points

Le classement s'effectue selon le comptage des points suivant :

- Match gagné 3/0 ou 3/1 : 3 points
- Match gagné 3/2 : 2 points
- Match perdu 2/3 : 1 point
- Match perdu 1/3 ou 0/3 : 0 point
- Match perdu par pénalité : 0 point
- Match perdu par forfait : -1 point

En cas d'égalité, le classement des équipes sera fait selon le nombre de points puis, le nombre de victoires, puis le ratio sets gagnés/perdus puis enfin le ratio points marqué/concédés.

Horaire des rencontres

Les horaires des matches indiqués sur le site sont les horaires des débuts des rencontres.

Les clubs doivent transmettre leurs horaires de rencontres au plus tard 10 jours avant la rencontre. Dans le cas contraire il ne pourra pas être imposé à l'équipe adverse d'être présente à l'heure demandée Les matches

peuvent être placés soit le samedi (début du match en 17h et 21h) soit le dimanche (début du match entre 10h et 16h).

Vous pouvez également jouer en semaine avec accord de l'équipe adverse

Report de match

Une demande de report doit automatiquement être faite via l'espace club du site FFV au moins trois jours avant la date officielle.

Le comité est en droit de refuser un report si la demande n'est pas faite au moins 3 jours avant

Résultats et feuilles de match

La Feuille De Match Electronique est obligatoire en championnat senior interdépartemental. Il est demandé de la valider dès la fin de la rencontre pour permettre l'envoi direct en ligne.

Pensez à mettre à jour votre logiciel de FDME avant vos premières rencontres pour la prise en compte des modifications des règles du jeu et des mises à jour.

Modifications des règles du jeu

Comme annoncé en AG, nous vous demandons d'être très vigilants sur **les points de règlement suivants qui seront sanctionnés, s'ils ne sont pas respectés** :

- **Matches reportés** : En cas de match reporté, seuls les joueurs licenciés à la date initiale de la rencontre peuvent être inscrits sur la feuille de match.
- **Surclassements et DHO** : Contrairement aux saisons précédentes, aucune relance ne sera faite auprès des clubs si une infraction liée à un surclassement non à jour ou à une licence suspendue ou annulée a été remarquée. La sanction sera appliquée dès la première irrégularité constatée.
- **Qualification des entraîneurs** : Tous les entraîneurs inscrits sur une feuille de match devront avoir une licence option encadrant afin de s'assurer qu'ils aient bien fourni une attestation d'honorabilité.

Pour tous les points de règlement non précisés dans ce courrier, se référer aux RGEID et BIDI.

Nous vous souhaitons un bon championnat !

Pour la Commission Sportive
Jean PANIGEON